

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

APPELS URGENTS / JANVIER 2019

Turquie

Selçuk Kozağaçlı : avocat arbitrairement détenu

Russie/Tchéchénie

Oïoub Titiev : incarcéré pour son engagement en faveur des droits humains

*Béni sois-tu, Seigneur.
Nous te sommes reconnaissants.
Toi qui appelles sans cesse
des hommes et des femmes
à se lever et à s'engager,
parfois au péril de leur vie,
en faveur des droits humains
et pour plus de justice.
Soutiens-les dans leur combat.
Dans les épreuves,
ne les laisse pas sans courage.
Amen.*

d'après « une espérance au cœur de la nuit » campagne FIACAT 2001, p. 37

2-3

Appels urgents

- Selçuk Kozağaçlı
- Oïoub Titiev

4-7

Suivi de nos actions

- Bonnes & mauvaises nouvelles
- Restons vigilants

8

Informations pratiques aux membres



TURQUIE : Selçuk Kozağaçlı

Un avocat arbitrairement arrêté et détenu en Turquie

Injustement accusé par les autorités turques « d'appartenir à une organisation terroriste armée », le défenseur des droits humains et avocat Selçuk Kozağaçlı est arbitrairement détenu à Istanbul depuis novembre 2017. Nombre de ses collègues ont aussi été injustement arrêtés et restent détenus.



PHOTO : Observatoire international des Avocats

Faussement accusé et incarcéré pour soi-disant appartenance à une organisation terroriste

Dans la soirée du 8 novembre 2017, Selçuk Kozağaçlı, membre du *People's Law Office*, a été placé en détention préventive par des policiers alors qu'il se rendait à une réunion avec plusieurs présidents des barreaux. Il a été incarcéré dans la branche anti-terroriste de la direction de la sécurité d'Istanbul. Selçuk Kozağaçlı est injustement accusé « d'appartenir à une organisation terroriste armée », à savoir le Parti révolutionnaire de libération du peuple (DHKP-C), considéré comme une organisation terroriste en Turquie.

Le 13 novembre 2017, quatre jours après son arrestation, un juge d'Istanbul a ordonné le maintien en détention préventive de Selçuk Kozağaçlı à cause des accusations portées contre lui. Le 15 novembre 2017, Selçuk Kozağaçlı a été transféré de la prison Metris vers le 9^e block de la prison de Silivri à Istanbul, une unité spéciale consacrée aux « terroristes ».

Libéré pendant 24 heures et à nouveau arrêté

Le 14 septembre 2018, après une semaine complète d'audiences, la 37^e Haute Cour criminelle d'Istanbul a ordonné la libération des 17 avocats du *People's Law Office*, qui étaient détenus depuis 2017. Ils ont été libérés le lendemain matin. La Cour a

cependant réordonné l'arrestation de 12 d'entre eux moins de 24 heures après sa précédente décision, après que le procureur ait contesté la décision de libération. Selçuk Kozağaçlı et ses collègues sont toujours en attente de leur procès.

Avocat engagé dans la défense des droits fondamentaux

Selçuk Kozağaçlı est très connu pour son travail sur la catastrophe de la « mine Soma », la pire catastrophe minière de l'histoire de la Turquie lors de laquelle 301 mineurs ont péri. Il était président de l'association des avocats progressistes (ÇHD), active dans la défense du droit à la vie et dans la prévention de toute forme d'attaque contre les droits fondamentaux et la dignité humaine. Cette association a été fermée en novembre 2016 par les autorités turques dans le cadre de l'État d'urgence, que le gouvernement a utilisé pour arrêter et détenir des milliers de personnes, dont un grand nombre de défenseurs des droits humains.

Selçuk Kozağaçlı n'a fait qu'exercer son travail pacifique de défenseur des droits humains. Son arrestation et sa détention arbitraires vont à l'encontre des dispositions inscrites dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention de l'ONU contre la torture (CAT), auxquels la Turquie est Partie contractante et qu'elle a l'obligation de respecter.

Sources : Front Line Defenders / Observatoire international des avocats



Dans la lettre aux autorités turques, il est demandé de faire libérer immédiatement et sans condition Selçuk Kozağaçlı, car il est pris pour cible à cause de son travail légitime et pacifique en faveur des droits humains; de prendre les mesures nécessaires afin de garantir sa sécurité et son intégrité physique et psychologique ; de garantir qu'en toutes circonstances, tous les défenseurs des droits humains en Turquie puissent mener à bien leurs actions légitimes en faveur des droits humains, sans craindre ni restrictions ni représailles, y compris l'acharnement judiciaire. Il est également demandé à la Turquie de respecter les « Principes de base relatifs au rôle du barreau » des Nations Unies de 1990, principes selon lesquels les gouvernements s'engagent à garantir aux avocats le libre exercice de leur profession.

Lettre au Ministre de la Justice de la République de Turquie

Abdulhamit Gül
Minister of Justice
Ministry of Justice
Adalet Bakanlığı
06659 Ankara
Turkey
Fax: +90 (0312) 419 33 70
Email: info@adalet.gov.tr
ozelkalem@adalet.gov.tr
Port : 2 frs. (courrier A)

Copie à l'ambassadeur de Turquie

His Excellency
Mr. Ilhan Saygili
Ambassador of the Republic of Turkey
Lombachweg 33
P.O. box 34
3000 Bern 15 - CH
Fax : 031 352 88 19
Email : botschaft.bern@mfa.gov.tr
Twitter : @BernTurkEmbassy
Port : 1 fr. (courrier A), 85 ct. (courrier B)

Délai d'envoi : 15 février 2019

Merci beaucoup !

Un défenseur des droits humains risque dix ans de prison

Arrêté en janvier 2018 sur la base de fausses accusations, Oïoub Titiev, défenseur des droits humains de premier plan en Tchétchénie, est incarcéré depuis. Sa détention préventive a été prolongée et son procès, ouvert en juillet 2018, est entré dans sa phase finale. Oïoub Titiev risque dix ans de prison pour avoir défendu les droits humains.



PHOTO : HRW

Arrêté, détenu et jugé sur la base de fausses accusations

Oïoub Titiev, responsable du bureau de Grozny de l'ONG russe *Memorial*, a été arrêté par la police le 9 janvier 2018 sur la base d'accusations fabriquées de détention de stupéfiants. Sa détention préventive arbitraire, déjà prolongée plusieurs fois, a été étendue jusqu'au 22 mars 2019, alors que la dernière phase de son procès a commencé le 10 décembre 2018. De plus, le juge a refusé la demande d'Oïoub Titiev de ne plus devoir comparaître dans une cage lors des audiences. Le juge a également rejeté les motifs présentés par la défense pour demander une libération sous caution ou une détention à domicile, suivant ainsi les objections du ministère public à cette demande. Oïoub Titiev risque dix ans de prison.

Défendre les droits humains en Tchétchénie ...

Depuis 2007, la Tchétchénie vit sous le régime de terreur instauré par le président Ramzan Kadyrov, dont les forces de l'ordre commettent de nombreuses et graves violations des droits humains. *Memorial* est la seule ONG qui travaille encore dans cette république du Caucase du nord, critiquant régulièrement les exactions commises sous le gouvernement Kadyrov.

Pour son travail, effectué dans des conditions souvent très risquées, Oïoub Titiev a reçu en octobre 2018 le prix des droits de l'homme Vaclav Havel du Conseil de l'Europe.

... face à un régime de terreur

Oïoub Titiev n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'opinion ainsi que son travail de défenseur des droits humains. Son arrestation et procès arbitraires vont à l'encontre des dispositions inscrites dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention de l'ONU contre la torture (CAT), auxquels la Fédération de Russie est Partie contractante et qu'elle se doit de respecter.

Sources : Amnesty International / Le Monde



Dans la lettre aux autorités russes, il est demandé de faire libérer Oïoub Titiev immédiatement et sans condition, et d'abandonner toute charge contre lui ; ainsi que de veiller à ce que les organisations de défense des droits humains en Russie, particulièrement en Tchétchénie, notamment le *Centre Memorial pour les droits humains*, puissent travailler sans crainte de persécution ni d'intimidation.

Lettre au Procureur général de la Fédération de Russie

Mr. Yury Yakovlevich Chayka
Prosecutor General's Office
Ul. B. Dmitrovka, d. 15a
125993 Moscow GSP- 3
Russian Federation
Fax : +7495 987 58 41
+7495 692 17 25
Port : 2 frs. (courrier A)

Copie à l'ambassadeur de la Fédération de Russie

His Excellency
Mr. Sergei Garmonin
Ambassador of the Federation of Russia,
Brunnadernrain 37
3006 Bern
Fax : 031 352 55 95
E-mail : rusbotschaft@bluewin.ch /
embassy.bern@mid.ru
Port : 1 fr. (courrier A), 85 ct. (courrier B)

Délai d'envoi : 15 février 2019

Merci beaucoup !

Bonnes nouvelles

LESOTHO

Le 18 décembre 2017, une cour martiale a relaxé **22 membres des Forces de défense du Lesotho (LDF)**, accusés de mutinerie, et la Haute Cour a ordonné l'abandon des poursuites pénales à l'encontre d'**un autre**, un mois auparavant. Ces 23 militaires avaient été arrêtés et mis en détention en mai-juin 2015, puis inculpés de mutinerie. S'ils avaient été déclarés coupables, ils auraient encouru la peine de mort.

Source : Amnesty International

AU 2015-11 / FU 2016-09 / FU 2016-03

VIETNAM



Nguyen Ngoc Nhu Quynh – alias Me Nam – a été libérée le 17 octobre 2018, après deux ans de détention à la prison n° 5 de la province de Thanh Hoa. Elle y purgeait une peine de 10 ans pour « propagande anti-État ». La blogueuse, activiste des droits humains, a pu retrouver ses enfants et sa mère. Ils ont quitté ensemble le Vietnam pour une nouvelle vie aux États-Unis. La libération de Me Nam fait peut-être suite à des négociations engagées entre le gouvernement américain et le Vietnam.

Sources : ACAT-France / theguardian.com

NdV 2018

IRAN



Le 21 novembre 2018, la branche 54 de la Cour d'appel de Téhéran a accordé une libération conditionnelle à **Abdolfattah Soltani**, après que ce dernier ait purgé plus de la moitié de sa peine. Suite à un procès inéquitable, M. Soltani avait été condamné le 13 juin 2012, à 13 ans d'emprisonnement, sur la base de diverses accusations, dont celle de « propagande contre le système » et « d'assemblée et collusion contre la sécurité nationale », alors qu'il n'avait fait qu'exercer pacifiquement son métier d'avocat et son travail de défenseur des droits humains.

Source : Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT)

FU 2018-09 / FU 2018-05 / AU 2016-06



RWANDA



Après des années passées en prison, l'opposante **Victoire Ingabire**, présidente des *Forces démocratiques unifiées Inkingi (FDU-Inkingi)*, a été libérée, ensemble avec 2139 autres prisonniers, suite à un pardon accordé par le président du pays, Paul Kagame. Victoire Ingabire est restée en prison depuis octobre 2010. Sur la base d'aveux de témoins, extorqués sous la torture, elle avait été condamnée en décembre 2013 à 15 ans de prison par la Cour suprême pour « minimisation de génocide » et « conspiration contre les autorités par le terrorisme et la guerre ». Sa demande d'appel n'a jamais donné lieu à une procédure équitable conforme au droit international. Victoire Ingabire était rentrée d'exil au Rwanda pour se présenter aux élections présidentielles de 2010 face à Paul Kagame, au pouvoir depuis 2004.

Source : ACAT-France

NdV 2018



Mauvaises nouvelles

BAHREÏN



Le blogueur et membre de la *Société bahreïnie de la jeunesse pour les droits de l'homme* **Naji Fateel** a été placé en détention à l'isolement pour trois jours pour avoir lancé un appel radio illégal, demandant aux ONG d'intervenir en sa faveur. Naji Fateel avait été condamné arbitrairement en 2013 à 15 ans de prison en raison de sa participation au soulèvement populaire qui avait agité le pays entre 2011 et 2014. Après son arrestation, il avait été torturé au Département d'enquête criminelle et forcé de signer des aveux. Par la suite il a été à nouveau condamné dans d'autres procès partiaux, si bien qu'il purge actuellement une peine de détention combinée de 25 ans à la prison de Jaw, notamment pour avoir filmé des violations des droits humains lors des manifestations anti-gouvernementales de 2011 à 2014.

Source : Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT)

FU NdV 2016 / NdV 2015

MAURITANIE



Le défenseur des droits humains et anti-esclavagiste **Biram Dah Abeid**, président du mouvement anti-esclavagiste *IRA-Mauritanie*, a été à nouveau arrêté le 7 août 2018 à Nouakchott (avec son collègue **Abdellahi el Houssein Mesoud**). Le 13 août 2018, Biram Dah Abeid a été accusé « d'incitation à la violence et menaces contre la vie du peuple » par le tribunal du Wilaya de Nouakchott-Sud. Le 31 décembre 2018, la cour correctionnelle de ce tribunal a condamné les deux hommes à six mois de prison, dont deux mois ferme, pour « tentative d'atteinte à l'intégrité d'autrui » suite à une plainte déposée par un journaliste qui accusait le leader de l'IRA de l'avoir menacé. Ayant déjà purgé leur peine en détention préventive, les deux hommes ont été libérés le soir même. Chose étonnante, ils ont été condamnés alors que le plaignant avait retiré sa plainte.

Biram Dah Abeid (ainsi que Brahim Bilal Ramdane) avaient été arrêtés et condamnés à deux ans de prison en 2014, puis libérés par décision de la Cour suprême en 2016.

Sources : ACAT-France / Frontline Defenders

FU 2016-09 / FU 2016-03 / SECR 2015-06 / AU 2014-12 / AU 2012-06 / SECR 2012-05 / CAMP 2011-10

TOGO



Assiba Johnson, défenseur des droits de l'homme a été jugé le 12 décembre 2018 à Lomé. Arrêté le 4 avril 2018 par le Service de renseignement et d'investigation (SRI), le président du *Regroupement des jeunes africains pour la démocratie et le développement (REJADD)* écope de 18 mois d'emprisonnement dont six avec sursis. Il est accusé d'outrage aux autorités et de diffusion de fausses informations pour avoir publié un rapport critique envers le gouvernement togolais sur la répression gouvernementale de 2017. Ce rapport mentionnait que la répression du gouvernement avait coûté la vie à plus de cent personnes. Assiba a déjà fait huit mois en prison, il devra rester derrière les barreaux pendant quatre mois encore. La cosignataire du rapport écope elle, de 24 mois d'emprisonnement ferme et un mandat d'arrêt a été délivré contre elle.

Sources : REJADD-Togo / Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT)

AU 2018-05

BÉLARUS



Aliaksandr Zhylnikau et Viachaslau Sukharko courent le risque d'une exécution imminente. Ils ont été condamnés à mort au Bélarus en janvier 2018 pour le meurtre de trois personnes. La sentence a été confirmée par la Cour suprême en mai 2018. Quatre autres personnes ont déjà été exécutées en 2018, dont deux en novembre dernier, dans le plus grand secret, comme le font d'habitude les autorités du Bélarus. Aliaksandr Zhylnikau et Viachaslau Sukharko sont les prochains. À moins que les autorités du Bélarus ne tiennent compte des appels lancés par de nombreuses associations et institutions en faveur des deux détenus. Parmi ces interventions, 2640 membres et sympathisants de l'ACAT-Suisse ont adressé une pétition au Président du Bélarus et au président des grâces présidentielles du pays, à l'occasion de la journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre. Le *Human Rights Centre Vyasna* de Minsk, avec qui l'ACAT-Suisse est en contact, se bat également pour faire suspendre l'exécution d'Aliaksandr Zhylnikau et de Viachaslau Sukharko.

Sources : Amnesty International / Human Rights Centre Vyasna

CAMP 2018-10

Restons vigilants

PAKISTAN



Asia Noreen, connue sous le nom d'**Asia Bibi**, est une ouvrière agricole chrétienne qui a été déclarée coupable de blasphème et condamnée à mort en 2010. Bien que la Cour suprême l'ait acquittée le 31 octobre 2018 de toutes les charges qui pesaient sur elle, le gouvernement pakistanais a cédé aux exigences d'une foule violente et d'extrémistes islamistes, empêchant Asia Bibi de quitter le pays et demandant à la Cour suprême de réexaminer sa décision. Des discussions sont menées pour envisager son départ à destination d'un pays étranger qui serait d'accord d'accueillir Asia Bibi et sa famille. L'avocat d'Asia Bibi, qui a dû fuir le



pays pour sa sécurité, se bat toujours pour trouver un pays d'accueil. L'ACAT-Suisse est intervenue auprès du Conseiller fédéral Ignazio Cassis afin que la Suisse s'engage à protéger, voire accueillir Asia Bibi. M. Cassis a répondu que notre pays intervenait à divers niveaux en faveur de Mme Bibi ainsi que pour l'abolition de la peine de mort au Pakistan.

Sources : REJADD-Togo / Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT)

SECR 09.11.18 / FU 2018-05 / FU 2016-09 / AU 2014-11 / SOS 2012-12

BAHREÏN

Le 22 octobre 2018, la Cour de cassation de Bahreïn a annulé les condamnations à mort qu'elle avait confirmées en 2015 contre **Mohamed Ramadhan Issa Ali Hussain et Hussain Ali Moosa Hussain Mohamed**, et a renvoyé leur dossier devant la Cour d'appel pour qu'ils soient à nouveau jugés. Les deux hommes sont détenus à la prison de Jaw au sud de Manama, la capitale de Bahreïn. Le 29 décembre 2014, ils avaient été condamnés à mort pour le meurtre d'un policier, tué lors de l'explosion d'une bombe dans le village d'al Deir, au nord-est de Manama, le 14 février 2014.

Source : Amnesty International

FU 2016-03 / SOS 2015-06 / SOS 2015-01



MAROC



Zine El Abidine Erradi est toujours en détention au Maroc. Réfugié marocain en France, il était retourné temporairement au Maroc suite au décès de son père. Le 5 avril 2018, il a été arrêté par les autorités marocaines, qui le poursuivent pour des condamnations précédentes en lien avec ses activités de défenseur des droits humains. L'Association marocaine des droits humains (AMDH) à Paris et un comité le soutenant, essaient de faire intervenir le gouvernement français pour obtenir sa libération. Pour l'instant en vain. Les conditions de détention de M. Erradi se sont cependant légèrement améliorées. M. Erradi a également interrompu sa grève de la faim, pour ne pas envenimer les négociations sur sa libération. L'ambassadeur du Maroc à Berne avait répondu à l'appel urgent de l'ACAT-Suisse en affirmant que M. Erradi « ... est poursuivi dans trois affaires après avoir commis des actes punissables par la loi [...] qui n'ont aucun lien avec la liberté d'expression ou les manifestations pacifiques », que les conditions de détention à la prison d'Aït Melloul étaient bonnes et que M. Erradi y jouissait « de tous les droits garantis par la loi et les textes réglementaires pertinents ».

Sources : www.yabiladi.com / ambassade du Maroc en Suisse

AU 2018-06 / FU 2018-09

BURUNDI



Le 26 novembre 2018, **Germain Rukuki**, ancien comptable de l'ACAT-Burundi, a comparu devant la cour d'appel de Bujumbura. Il faisait appel de sa condamnation à 32 ans de prison, prononcée le 26 avril 2018. Aucun verdict n'a été rendu lors de cette audience et Germain Rukuki est toujours détenu.

Le 26 avril 2018, la Haute cour de Ntahangwa l'avait condamné pour « rébellion », « atteinte à la sécurité de l'État », « participation à un mouvement insurrectionnel » et « attaque contre le chef de l'État », pour avoir collaboré avec l'ACAT-Burundi, qui documente les actes de torture et autres crimes commis dans le pays, principalement par le régime du Président Nkurunziza. Depuis avril 2015, le président Nkurunziza tente de réprimer l'opposition et d'étouffer les voix de la société civile.

Source : Frontline Defenders / FIDH

FU 2018-09 / AU 2018-06 / FU 2018-05 / SECR 05.12.17 et 09.08.17

Explication des abréviations

AU : Appel urgent

FB : Facebook

FU : Follow-up

NdV : Nuit des veilleurs

PET : Pétition

REP AUT : Réponse des autorités

SECR : Intervention du Secrétariat

SOS : Ancien appel SOS Peine de mort

INDICATIONS PRATIQUES POUR L'ENVOI DES APPELS URGENTS

En quoi consistent les interventions proposées et comment y participer ?

Tous les membres actifs reçoivent cette brochure « Agir avec l'ACAT » avec deux appels urgents.



Pour chaque appel, **signez** les 2 lettres.



Complétez chaque lettre avec l'adresse de l'expéditeur (en haut à gauche) :

- nom et adresse
ou
- adresse de la paroisse ou autre organisation en cas de signatures groupées.

Vous pouvez utiliser des enveloppes à fenêtre pour le destinataire principal. Contrôlez que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre.

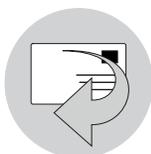


Pour chaque appel, **envoyez les 2 lettres** :

1. une lettre directement à l'autorité concernée du pays ;
2. une copie, en général à l'ambassade du pays en Suisse ou dans un pays voisin (si possible avec un petit mot d'accompagnement).

Il est préférable d'envoyer les lettres en courrier prioritaire (courrier A).

Pour chaque lettre, les adresses des destinataires et le montant du timbre sont indiqués dans cette brochure.



Les autorités concernées vous répondent ? Super ! Merci de nous transmettre les réponses dès que possible (l'original ou une copie). Cela nous est très utile pour le suivi des cas.

Remarques :

- **Nous vous incitons à recevoir nos appels urgents par email: votre action en faveur des victimes sera plus rapide! Par ce biais, nous pouvons aussi vous envoyer les lettres sous forme de pétitions (6 à 10 signataires). Merci de nous signaler votre choix pour ces deux options.**
- Dans des cas très urgents, nous informons en ligne. Consultez régulièrement notre site www.acat.ch et notre page Facebook www.facebook.com/ACATSuisse !
- En cas de changement de domicile ou d'email, n'oubliez pas de nous en informer rapidement.

IMPRESSUM :

Rédaction : ACAT-Suisse

Action des chrétiens pour l'Abolition de la Torture
Speichergasse 29, case postale, 3001 Berne

Tél. 031 312 20 44 - www.acat.ch - info@acat.ch - d.joris@acat.ch

IBAN: CH 16 0900 0000 1203 9693 7

Prochain Agir avec l'ACAT : 12 mars 2019



No. 01-19-686870 - www.myclimate.org
© myclimate - The Climate Protection Partnership

